



Pour découvrir et en apprendre davantage sur la mission et l'orientation pédagogique de nos écoles à vocation particulière, [cliquez ICI](#)

Écoles à vocations particulières

Pour connaître les [modalités de transport](#) et les [points d'arrêt](#) pour un élève inscrit dans une école à vocation particulière (autre que l'école de proximité), [cliquez ICI](#)

Vocation alternative					
École	Niveau	Inscriptions	Coûts et frais d'inscription	Critères d'admission et processus d'inscription	
alternative de Mékinac 511, rue Principale Saint-Adelphe Québec G0X 2G0	Préscolaire 4 ans et 5 ans, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil: 10	Pour les élèves qui fréquenteront la maternelle 4 ans ou 5 ans à la rentrée scolaire Les élèves dont l'école de proximité est l'école alternative de Mékinac sont automatiquement admis à la suite de leur inscription.	Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie : Préscolaire : Maximum de 35,50 \$ Primaire : Maximum de 102 \$	Les critères d'inscription visent à ce que les familles des élèves admis adhèrent aux valeurs véhiculées et aux actions mises de l'avant par l'école. Afin de réaliser les étapes d'admission et d'inscription à l'école, les parents doivent démontrer obligatoirement leur adhésion à l'école alternative en : ✓ Assistant à la rencontre d'information obligatoire de janvier (nouveaux élèves seulement); ✓ Prenant connaissance du document fondateur de l'école alternative ; ✓ Retournant les documents obligatoires : ▪ Questionnaire d'admission et de réflexion pour les parents. Ce formulaire permet aux familles d'effectuer une réflexion significative quant à leurs intentions à l'égard de l'éducation de leur enfant et de déterminer si le modèle éducatif alternatif est cohérent avec leurs convictions et leurs valeurs. ▪ Contrat d'engagement de participation parentale (à la fin du questionnaire d'admission et de réflexion); ▪ Antécédant judiciaires (disponible lors de l'inscription) ✓ Procédant à l'inscription à l'école en présentant les documents requis suivants : ▪ Le certificat de naissance original GRAND FORMAT ; ▪ 2 preuves de résidence au Québec . ✓ Remplissant le formulaire « Demande de choix d'école » (disponible lors de l'inscription) ✓ Étant disponible pour une entrevue;	À la suite de l'inscription, si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil de l'école, une pige sera effectuée. Avant la pige : La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école, seront automatiquement admis. Pour la pige : La pige sera réalisée par la direction en présence de membres du comité d'accueil et d'admission. Un numéro sera attribué à chacun des élèves selon l'ordre dans lequel ils seront pigés (liste d'attente). Dans l'esprit des valeurs familiales véhiculées par l'école alternative, lorsqu'un enfant est pigé, <u>si la capacité d'accueil le permet</u> , les autres enfants de la famille sont automatiquement admis afin de ne pas séparer la fratrie. Résultats de la pige : Les résultats de la pige seront transmis aux parents par téléphone ou par courriel au plus tard le 21 février.
alternative La Chrysalide 796, rue Réal La Tuque Québec G9X 1X5	Préscolaire 5 ans, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil : 8	Pour les élèves qui fréquenteront la maternelle 5 ans à la rentrée scolaire	Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie : Préscolaire : Maximum de 35,50 \$ Primaire : Maximum de 102 \$	Les parents des élèves du primaire (de la 1 ^{re} à la 6 ^e année) qui désirent présenter une demande de choix d'école doivent avant tout inscrire leur enfant à l'école de proximité et ensuite compléter le formulaire « Demande de choix d'école – École à vocation particulière » disponible à l'école actuellement fréquentée par l'enfant. Dans l'éventualité où des places se libèrent, que la capacité d'accueil le permet et que les critères d'inscription sont respectés, de nouvelles inscriptions (au primaire) pourront exceptionnellement être acceptées. La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront priorisés.	Les inscriptions des élèves respectant les critères d'admissibilité, mais non admis à la suite de la pige seront retournées à l'école de proximité. Ces demandes d'inscription non retenues à la suite de la pige seront placées sur une liste d'attente et conservées jusqu'à la première journée pédagogique du calendrier scolaire. Advenant un départ, le prochain élève sur la liste sera admis. Les demandes d'inscription non retenues ne sont pas considérées pour les années subséquentes. Les parents qui désirent soumettre une nouvelle demande devront refaire l'ensemble de la démarche l'année suivante. L'admission d'un élève est valide pour la durée entière de son parcours scolaire. Cependant, l'école se réserve le droit de remettre en question l'inscription d'élève dont la famille n'aurait pas respecté ses engagements. Le Centre de services scolaire se réserve le droit de refuser la candidature d'un élève après son inscription à la suite de l'analyse des antécédents judiciaires des parents.
de la Tortue-des-Bois 1840, chemin Principal Saint-Mathieu-du-Parc Québec G0X 1N0	Préscolaire 5 ans, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil : 4	Pour les élèves qui fréquenteront la maternelle 5 ans à la rentrée scolaire Les élèves dont l'école de proximité est l'école de la Tortue-des-Bois sont automatiquement admis à la suite de leur inscription.	Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie : Préscolaire : Maximum de 35,50 \$ Primaire : Maximum de 102 \$		
de l'Énergie (volet primaire) 1133, rue Notre-Dame Shawinigan Québec G9N 3S4	Préscolaire 5 ans, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil : 8	Pour les élèves qui fréquenteront la maternelle 5 ans à la rentrée scolaire	Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie : Préscolaire : Maximum de 35,50 \$ Primaire : Maximum de 102 \$		
de l'Énergie (volet secondaire) 1133, rue Notre-Dame Shawinigan Québec G9N 3S4	1 ^{re} à 5 ^e secondaire Capacité d'accueil : 6	Pour les élèves qui fréquenteront le secondaire à la rentrée scolaire	Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie : Secondaire : Maximum 188,50 \$ ✓ 122,50 \$ + 66 \$ pour le matériel obligatoire et la surveillance du midi ✓ Frais additionnel pour la pédagogie par projet : 175 \$		

Sous réserve des règles budgétaires 2026-2027, la mesure budgétaire ministérielle (15232) couvrira 175 \$ des frais additionnels pour la pédagogie par projet.

Vocation sportive					
École primaire	Niveau	Inscriptions	Discipline sportive	Forfait scolaire selon la discipline sportive	Critères sportifs spécifiques à la discipline sportive
Jacques-Plante 431, 205 ^e Avenue Shawinigan Québec G9T 3H3	2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil : 4	Pour les élèves du 2 ^e et 3 ^e cycle à la rentrée scolaire	Équitation	<p>✓ 4 500 \$ incluant les taxes, le tout payable à Équi-AMI. Vous devez prévoir des frais supplémentaires d'environ 800 \$ pour le transport.</p> <p>Le forfait scolaire inclut : Un manteau identifié à l'école d'équitation Équi-AMI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aucun critère spécifique (l'expérience n'est pas un prérequis).
Coûts et frais d'inscription		<p>Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie. Primaire : Maximum de 102 \$</p>			
Critères d'admission et processus d'inscription		<p>Afin de réaliser les étapes d'admission et d'inscription à l'école, les parents doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assister à la rencontre d'information obligatoire de janvier (nouveaux élèves seulement); ✓ Procéder à l'inscription à l'école en présentant les documents requis suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le certificat de naissance original GRAND FORMAT ; ▪ 2 preuves de résidence au Québec ; ▪ La copie du bulletin de la dernière année scolaire. ✓ Remplir le formulaire « Demande de choix d'école » <p>Au moment de l'inscription, les parents devront s'engager par contrat à respecter les exigences scolaires et les conditions du programme sportif sans quoi, la demande d'admission ne sera pas considérée. À la suite de l'inscription, si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil de l'école, une évaluation du potentiel pourrait être considéré et au besoin, une pige sera effectuée. L'évaluation des élèves se fera directement chez les partenaires sportifs. L'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves qui ne respectent pas les exigences scolaires et les conditions du programme sportif. Comme l'admission de « l'élève athlète » est d'une durée d'une année scolaire, l'élève verra son dossier révisé annuellement conformément aux exigences scolaires et des différentes disciplines sportives, à l'organisation scolaire et à la capacité d'accueil.</p>			
Critères d'admission généraux		<p>Critères scolaires : Le programme étant comprimé au niveau du temps d'enseignement de chacune des matières, il importe que les élèves sélectionnés répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire preuve d'autonomie dans ses apprentissages scolaires; ➢ Présenter un bon comportement (évaluation de la situation par la direction de l'école Jacques-Plante); ➢ Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage pourront être admis s'ils démontrent qu'ils s'investissent sur le plan scolaire en faisant les efforts nécessaires. <p>Critères sportifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Intérêt marqué pour le sport; ➢ Présenter une certaine autonomie relative à son âge dans la gestion de son équipement. 	Hockey	<p>✓ 2 850 \$ incluant les taxes - Programme développement (entraînements et matchs hors concours seulement), le tout payable à Coopérative de Solidarité Propulsion Sports. Même horaire d'entraînement sur les heures de classe et possibilité de jouer les matchs au hockey mineur.</p> <p>Le forfait scolaire inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un chandail de pratique et une paire de bas; ○ Un t-shirt des Braves; ○ Un partenariat et un rabais pour l'aiguillage de patins et l'équipement de hockey. <p>La Coopérative de Solidarité Propulsion Sports fera le prêt annuel des chandails de partie. D'autres items seront obligatoires pour les joueurs. Vous recevrez plus d'informations à ce sujet lors de la rencontre d'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La position du joueur de hockey peut être prise en considération. • Au besoin, l'élève doit satisfaire aux exigences du niveau de l'équipe du programme hockey.
				<p>✓ 2 200 \$ incluant les taxes, le tout payable à l'école de danse Balarel.</p> <p>*Paiements échelonnés sur 10 versements</p> <p>Le forfait scolaire n'inclut pas : Les vêtements et souliers de danse. Plus d'informations seront données à ce sujet lors de la rencontre d'information.</p> <p>Le forfait scolaire inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une gratuité d'une valeur de 470\$: Un cours de danse annuel au choix de l'élève dans le secteur loisir de l'école de danse Balarel; ○ Un chandail exclusif au programme de danse Balarel; ○ Une participation au spectacle annuel de l'école de danse en mai 2026; ○ Frais de costume pour le spectacle annuel (le costume appartient à l'élève). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérience est un atout mais n'est pas obligatoire.
		<p>Gymnastique</p> <p>Critères scolaires : Le programme étant comprimé au niveau du temps d'enseignement de chacune des matières, il importe que les élèves sélectionnés répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire preuve d'autonomie dans ses apprentissages scolaires; ➢ Présenter un bon comportement (évaluation de la situation par la direction de l'école Jacques-Plante); ➢ Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage pourront être admis s'ils démontrent qu'ils s'investissent sur le plan scolaire en faisant les efforts nécessaires. <p>Critères sportifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Intérêt marqué pour le sport; ➢ Présenter une certaine autonomie relative à son âge dans la gestion de son équipement. 	Gymnastique	<p>✓ 1 360 \$ incluant les taxes, le tout payable au Club de gymnastique Gymnigan.</p> <p>Vous devez également prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 800 \$ environ pour le transport et un tarif supplémentaire selon la catégorie de l'enfant. ○ Entre 58 \$ et 170 \$ pour le coût d'inscription à la Fédération de gymnastique du Québec, selon la catégorie de l'enfant; ○ Environ 225 \$ pour l'achat d'un maillot et d'un pantalon de compétition du club Gymnigan obligatoire. ○ Des frais supplémentaires seront chargés pour la participation aux compétitions. <p>Tarif supplémentaire : Les gymnastes dans les catégories R5 et + doivent prévoir des entraînements supplémentaires afin de répondre aux exigences du programme. Le nombre d'heures d'entraînement par semaine doit être respecté afin de pouvoir concourir dans la catégorie : R5-N-Intro : 11H par semaine / N6-N7 : 14H30 par semaine. La gestion des entraînements supplémentaires est à la discréction de Gymnigan selon la demande et la disponibilité. Dans le cas échéant, un plan sera discuté avec le parent. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les catégories R5 et +.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérience est un atout mais n'est pas obligatoire. Une bonne forme physique est un préalable. L'élève qui n'a pas d'expérience gymnaque ou qui ne fait pas de compétition actuellement devra passer une évaluation avant la période d'inscription officielle. Celle-ci aura lieu à la fin janvier.

Programme Arts-études – Musique

École primaire	Niveau	Inscriptions	Coûts et frais d'inscription	Critères d'admission et processus d'inscription
Félix-Leclerc 750, 125 ^e Rue Shawinigan (Québec) G9P 3V4	Pour les élèves de maternelle 5 ans, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle du primaire Capacité d'accueil : 11	Pour les élèves qui fréquenteront la maternelle 5 ans à la rentrée scolaire <p>Frais obligatoire chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la Politique en vigueur au CSS de l'Énergie :</p> <p>Préscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maximum de 35,50 \$ + 15 \$ pour la musique /année <p>Primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maximum de 102 \$ + 30 \$ pour la musique /année <p>Frais généraux pour les cours de musique :</p> <p>Initiation aux instruments pour la maternelle et le 1^{er} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préscolaire : 200 \$ /année ✓ Primaire 1er cycle : 250 \$ /année <p>Apprentissage d'un instrument à partir du 2^e cycle : violon, violoncelle, piano, guitare ou batterie. Ce montant comprend les frais de coordination pédagogique du projet musical.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Primaire 2^e et 3^e cycle : 350 \$ par année <p>Frais d'utilisation des instruments de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{er} cycle : 10 \$ / année ✓ 2e et 3e cycle : Piano, violoncelle et batterie : 30 \$ / année <p>* Les pianistes et les batteurs doivent avoir leur instrument à la maison</p> <p>Frais de location d'un instrument à corde :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Violon et guitare : 60 \$ / année <p>Achat d'un chandail polo identifié au nom de l'école Félix-Leclerc : +/ 30 \$ Obligatoire pour tous les élèves car porté lors des spectacles de musique et autres événements.</p>	<p>L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir et démontrer un intérêt pour la musique; ✓ Répondre aux tests d'aptitudes musicales d'un comité de sélection (motricité fine, motricité globale, audition); <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances musicales. <p>Les parents devront encourager leur enfant à la pratique personnelle de leur instrument de musique et être présents aux présentations musicales de l'école. Une implication dans la vie de l'école est souhaitable.</p> <p>Étapes d'admission et d'inscription</p> <p>Les parents doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assister à la rencontre d'information obligatoire de janvier (nouveaux élèves seulement); ✓ Procéder à l'inscription à l'école en présentant les documents requis suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le certificat de naissance original GRAND FORMAT ; ▪ 2 preuves de résidence au Québec ; ▪ Compléter le formulaire « Demande de choix d'école ». <p>Les parents des élèves du primaire (de la 1^{re} à la 6^e année) qui désirent présenter une demande de choix d'école doivent avant tout inscrire leur enfant à l'école de proximité et ensuite compléter le formulaire « Demande de choix d'école – École à vocation particulière » disponible à l'école actuellement fréquentée par l'enfant.</p> <p>Dans l'éventualité où des places se libèrent, que la capacité d'accueil le permet et que les critères d'inscription sont respectés, de nouvelles inscriptions (au primaire) pourront exceptionnellement être acceptées. La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront priorisés.</p>	<p>À la suite de l'inscription, si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil de l'école, une pige sera effectuée dans la semaine du 17 février 2025.</p> <p>Avant la pige : La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront automatiquement admis s'ils respectent les critères d'admissibilité.</p> <p>Pour la pige : Un billet par famille pour la pige (la priorité est donnée à la fratrie). La pige sera supervisée par la direction en présence d'au moins un membre parent du conseil d'établissement.</p> <p>Résultats de la pige : Les résultats de la pige seront acheminés aux parents par courriel ou exceptionnellement par téléphone au plus tard le 21 février 2025. Les inscriptions des élèves respectant les critères d'admissibilité, mais non admis à la suite de la pige seront retournées à l'école de proximité. Ces demandes d'inscriptions non retenues à la suite de la pige seront placées sur une liste d'attente et conservées jusqu'à la première journée pédagogique du calendrier scolaire. Advenant un départ, le prochain élève sur la liste sera admis. Les demandes d'inscription non retenues ne sont pas considérées pour les années subséquentes.</p> <p>Il est important de préciser que le parent sera informé par courriel que la candidature de son enfant n'a pas été retenue. À moins d'une situation exceptionnelle, aucun retour explicatif n'est prévu.</p> <p>Les parents qui désirent soumettre une nouvelle demande devront refaire l'ensemble de la démarche l'année suivante.</p> <p>L'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves qui ne respectent pas les exigences scolaires et les conditions du programme Arts-études - Musique.</p> <p>Comme l'admission de l'élève est valide pour une année scolaire, l'élève verra son dossier révisé annuellement conformément aux exigences scolaires, aux exigences du programme de musique, aux modalités de répartition des clientèles, à l'organisation scolaire et à la capacité d'accueil.</p>

Programme Arts-études – Musique				
École secondaire	Niveau	Inscriptions	Coûts et frais d'inscription	Critères d'admission et processus d'inscription
Val-Mauricie 1200, rue de Val-Mauricie Shawinigan (Québec) G9P 2L9	Pour les élèves de 1 ^{re} et 2 ^e secondaire	Pour les élèves du 1^{er} cycle du secondaire à la rentrée scolaire	<p>Frais chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la politique en vigueur du Centre de services scolaire de l'Énergie :</p> <p>Secondaire</p> <p>Matériel obligatoire : 122,50 \$ Surveillance du midi : 66,00 \$ Maximum : 188,50 \$</p> <p>Frais généraux pour les cours de musique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 350 \$ par année incluant les cours d'instruments, de musique d'ensemble, les classes de maîtres, les sectionnelles et le prêt de l'instrument. • Sous réserve des règles budgétaires 2026-2027, la mesure budgétaire ministérielle (15232) couvrira 300 \$ des frais associés à l'inscription au programme Arts-études – Musique afin de permettre une plus grande accessibilité au programme. 	<p>L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Répondre aux tests d'aptitudes musicales d'un comité de sélection. ▪ Une rencontre individuelle aura lieu avec l'élève pour connaître son profil. De façon générale, les éléments suivants seront pris en considération : motivation et intérêt, aptitudes auditives et rythmiques, connaissances théoriques, technique instrumentale, etc. <p>Étapes d'admission et d'inscription</p> <p>Les parents doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à l'inscription à l'école en présentant les documents requis suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le certificat de naissance original GRAND FORMAT ; ▪ 2 preuves de résidence au Québec ; ▪ Compléter le formulaire «<u>Demande de choix d'école</u>» disponible à l'école au moment de l'inscription. <p>Si les critères d'admissibilité sont respectés et si l'organisation scolaire le permet, l'inscription ou l'admission en lien avec le choix du parent sera respecté.</p> <p>Toutefois, dans le cas où la capacité d'accueil de l'école serait atteinte et si le nombre de places disponibles est insuffisant pour accepter toutes les demandes de choix d'école, l'ordre de priorisation pour l'acceptation des élèves sera celui défini dans la Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves en formation générale des jeunes.</p> <p>Dans la mesure du possible, un élève accepté au programme Arts-études dans une école autre que son école de proximité pourra poursuivre son parcours scolaire dans cette école aussi longtemps qu'il sera inscrit dans ce profil et que l'école l'offrira.</p> <p>Si l'école n'offre plus le profil, l'élève qui a complété son parcours dans un profil CSS pourra poursuivre dans cette école et le dossier de celui-ci sera traité de la même façon qu'un élève inscrit dans un profil.</p> <p>Comme dans toutes les écoles, une attention particulière sera portée à la réussite éducative de tous les élèves. L'enseignant pourra cibler certains élèves ayant besoin de mise à jour sur le plan scolaire afin de ne pas compromettre leur réussite. Ces périodes de mise à jour (récupération) se dérouleront pendant les périodes du dinier.</p> <p>L'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves qui ne respectent pas les exigences scolaires et les conditions du programme Arts-études – Musique.</p> <p>Cours offerts dans la grille horaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours d'instrument principal au choix de l'élève (Big Band); ▪ Cours d'instrument second (cordes, vent, piano, chant, guitare); ▪ Création musicale et improvisation; ▪ Formation auditive; ▪ Littérature musicale; ▪ Musique d'ensemble; ▪ Théorie musicale.